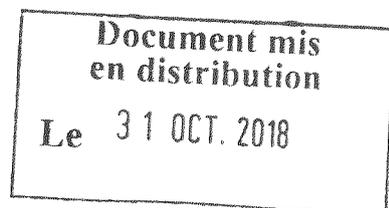


ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission de l'économie, des finances,  
du budget et de la fonction publique  
-----

Papeete, le 31 OCT. 2018

N° 134-2018



RAPPORT

relatif à une proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2018,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Madame la représentante Dylma ARO

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

La proposition de modification du budget 2018 qui est soumise a pour objet de formaliser le report des crédits d'investissement non utilisés au 31 décembre 2017, conformément à l'article 21 de la délibération n°95-205/AT modifiée du 23 novembre 1995.

Ces crédits sont financés par un prélèvement de 240 372 445 F CFP sur le résultat d'investissement reporté.

Il en résulte une modification du budget de l'exercice 2018, en recettes et en dépenses, comme suit :

**I) Recettes d'investissement**

Au chapitre 951

**+ 240 372 445 F CFP**

Il est procédé à une reprise du résultat d'investissement reporté à hauteur de 240 372 445 F CFP (*article 001*) pour financer le report des crédits de paiement non consommés à la fin de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018.

**II) Dépenses d'investissement**

En dépenses, les crédits de paiement de l'exercice 2017 reportés sur l'exercice 2018 s'élèvent à la somme de 240 372 445 F CFP. Leur répartition, par opérations s'effectue comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	En +	En -
900	1.2006	Frais d'études	5 191 720	
900	2.2006	Matériel, outillage et mobilier	6 483 568	
900	3.2006	Immobilisations incorporelles	403 123	
900	4.2006	Travaux neufs	36 909 186	
900	5.2006	Grosses réparations	44 349 879	
900	1.2007	Réaménagement site Tarahoi	2 339 317	

Chapitre	Article	Libellé	En +	En -
900	1.2014	Remise aux normes, électrifi., tvx et éqt divers TR	39 163 935	
900	1.2015	Matériel, outillage et mobilier	1 838 193	
900	2.2015	Logiciels	3 693 524	
900	1.2017	Matériel, outillage et mobilier	40 000 000	
900	2.2017	Travaux	40 000 000	
900	3.2017	Logiciels	20 000 000	
<b>Total chapitre 900</b>			<b>240 372 445</b>	
<b>Total général</b>			<b>240 372 445</b>	

\*\*\*\*\*

*Examinée en commission le 29 octobre 2018, la proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2018 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.*

LE RAPPORTEUR

**Dylma ARO**

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----

**PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION N°**

**/APF**

**DU**

---

portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2018

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2017-113 APF modifiée du 7 décembre 2017 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n° 2017-117 APF du 7 décembre 2017 approuvant le budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2018 ;

Vu la proposition de délibération déposée par M. Gaston TONG SANG, président de l'assemblée de la Polynésie française, et enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le numéro 10719 du 23 octobre 2018 ;

Vu la lettre n° /2018/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

## A D O P T E :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le budget d'investissement de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2018 est modifié comme suit :

En recettes :

Chapitre	Article	Libellé	En +	En -
951	OO1	Résultat d'investissement reporté	240 372 445	
		<b>Total chapitre 951</b>	<b>240 372 445</b>	
		<b>Total général</b>	<b>240 372 445</b>	

En dépenses : (crédits de paiement)

Chapitre	Article	Libellé	En +	En -
900	1.2006	Frais d'études	5 191 720	
900	2.2006	Matériel, outillage et mobilier	6 483 568	
900	3.2006	Immobilisations incorporelles	403 123	
900	4.2006	Travaux neufs	36 909 186	
900	5.2006	Grosses réparations	44 349 879	
900	1.2007	Réaménagement site Tarahoi	2 339 317	
900	1.2014	Remise aux normes, électrification, tvx et éqt divers TR	39 163 935	
900	1.2015	Matériel, outillage et mobilier	1 838 193	
900	2.2015	Logiciels	3 693 524	
900	1.2017	Matériel, outillage et mobilier	40 000 000	
900	2.2017	Travaux	40 000 000	
900	3.2017	Logiciels	20 000 000	
		<b>Total chapitre 900</b>	<b>240 372 445</b>	
		<b>Total général</b>	<b>240 372 445</b>	

**Article 2.-** Le président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

*Le président,*

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG